



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000742

Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) Besançon : Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) Champagny : Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Bernard LAURENT Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents : Amagney : Thomas JAVAUX Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER Beure : Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Serre les Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

Mandataires : N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet : Convention de « Prêt à long terme » avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB - Prorogation d'une année

Convention de « Prêt à long terme » avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB - Prorogation d'une année

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Il est proposé de proroger d'un an le prêt à long terme, d'une valeur de 300 000 €, accordé par le Grand Besançon au PLIE.

Par courrier, l'association Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi nous a fait part de son souhait de voir prorogé d'un an le contrat de prêt à long terme octroyé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'un montant de 300 000 €.

Ce prêt a fait l'objet d'une convention en date du 2 décembre 2004, suite à la transformation de l'avance de trésorerie consentie en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en un prêt à long terme.

Après prorogation, ce prêt était valable jusqu'au 31 décembre 2008.

Mmes HINCELIN, MENETRIER, WANLIN et M. CAYUELA, CHANEY, RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de prorogation du prêt d'une année,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité
Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113
Contre : 0

REC 2009
Absence 2009

Pour extrait conforme,
Le Président

**Convention « Prêt à Long Terme » avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi (PLIE) de la CAGB
Prorogation d'une année**

AVENANT

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le conseil de communauté du d'une part,

et

L'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par sa Présidente, Madame Annie MENETRIER, habilitée par décision du conseil d'administration du, d'autre part.

ARTICLE 1 : PROROGATION DU PRET

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a accordé au PLIE un prêt d'un montant de 300 000 € formalisé par la convention du 2 décembre 2004.

Par délibération, la Communauté d'Agglomération a décidé de proroger la durée du prêt jusqu'au 31 décembre 2009.

ARTICLE 2 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

Le PLIE s'engage donc à rembourser ce prêt de 300 000 € au 31 décembre 2009.

Cependant, il pourra par demande expresse auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon demander une prorogation du prêt d'un an, 3 mois avant l'échéance.

Cette demande sera examinée par la Commission Finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et fera l'objet, en cas d'acceptation par délibération conforme validée au plus proche conseil, d'un avenant à la convention.

Fait à Besançon le

La Présidente de l'association PLIE

Annie MENETRIER

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET